Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 8 (1900)

Heft: 6

Artikel: Le traité de 1564 et la rétrocession au duc de Savoie du Chablais et du pays de Gex

Autor: Cart,J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-9890

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE TRAITÉ DE 1564

ET LA RÉTROCESSION AU DUC DE SAVOIE DU CHABLAIS ET DU PAYS DE GEX

L'année dernière, la poste m'apportait un pli, soigneusement cacheté et recommandé, qui m'était envoyé d'une localité située à l'extrême frontière du canton, sur la route de Genève. Ce pli renfermait un manuscrit qui, à en juger par la couleur du papier et le genre de l'écriture, devait être très vieux. Il était en outre si déchiqueté et si noirci sur les bords par le temps ou par le feu, que je dus prendre de sérieuses précautions pour qu'il ne tombât pas en poussière entre mes mains. Au dos de ce manuscrit on lisait ces mots que je transcris tels quels : « Coppie du Traitté conclud entre Son Altesse Emanuël Philibert Duc de Savoye. Et la République de Berne au sujet du Pays de Gex et des Bailliages de Ternier, Gaillard et du Chablais. Et le pays de Vaud, passé par Médiation à Lausanne, le 30e 8bre 1564. »

Je n'ignorais pas l'existence de ce Traité et j'en connaissais les principaux articles, mais je ne l'avais jamais lu en entier. C'est ce que je me hâtai de faire, non sans avoir, au préalable, déchiffré le manuscrit et avoir, autant que cela m'était possible, reconstitué des phrases et des mots plus ou moins endommagés. L'intérêt très vif que j'ai pris à cette lecture m'a suggéré l'idée de replacer ce Traité dans son milieu historique, c'est-à-dire d'en préciser les origines et d'en constater les conséquences au point de vue surtout du sort fait au protestantisme dans les pays rétrocédés. Il m'a paru que ce sujet était de nature à intéresser également plus d'un lecteur de la *Revue historique vaudoise* en attirant leur attention sur un épisode d'une importance toute spéciale. De là le plan que j'ai adopté et auquel je suis demeuré fidèle dans les pages qui suivent.

I

LES TEMPS ANTÉRIEURS A LA CONQUÊTE DU PAYS DE VAUD ET DES PROVINCES RÉTROCÉDÉES

Les conquêtes faites en 1536 par les Bernois apparaissent comme une conséquence en quelque sorte fatale des rapports qui, depuis des siècles, s'étaient établis entre les confédérés suisses et la ville libre et impériale de Genève. Les princes de la maison de Savoie devaient être tentés de s'emparer d'un territoire qui s'avançait comme un coin dans leurs possessions. Aussi leurs efforts pour parvenir à ce résultat forment-ils la matière d'un chapitre considérable de l'histoire de Genève. Cette ville résista avec opiniâtreté et souvent avec héroïsme aux sollicitations aussi bien qu'aux assauts de ses ambitieux voisins. Jusqu'à l'époque de la Réformation, les bourgeois de la vaillante petite cité ne reconnaissaient d'autre seigneur que leur évêque, mais, à force d'intrigues, les princes de Savoie devaient réussir à faire monter sur le trône épiscopal leurs créatures, voire même des membres de leur famille, et à se faire investir ainsi d'une autorité indirecte qu'ils comptaient bien n'avoir, dans la suite des temps, à partager avec personne.

En 1365, c'est Amé VI, dit le Comte vert, qui obtient de l'empereur Charles IV l'avouerie impériale sur l'Helvétie occidentale et les contrées voisines. En 1416, c'est l'empereur Sigismond qui, étant à Genève, érige, sur la demande d'Amé VIII, la Savoie en *duché* et confirme au duc l'avouerie déjà concédée à Amé VI. Ces concessions rendent naturellement plus audacieux les empiètements de la maison de Savoie sur les évêchés et les villes relevant immédiatement de l'empire, et, en particulier, sur Genève. C'est en vertu de ces concessions que cette ville se voyait dès lors obligée d'ouvrir ses portes aux *ducs* en leur qualité de représentants de l'empire, tandis qu'elle les eût fermées aux *comtes* de

Savoie. Comme conséquence naturelle de cet état de choses, les ducs prenaient de plus en plus l'habitude de séjourner à Genève où leur parti devenait graduellement toujours plus puissant.

* * *

Les efforts du duc Charles III, monté sur le trône ducal en 1504, pour s'emparer de la souveraineté dans Genève furent si grands qu'ils excitèrent contre ce prince la haine des Genevois. C'est alors que quelques patriotes, à la tête desquels se trouvait Philibert Berthelier, réussirent à amener la conclusion d'un traité de combourgeoisie entre Genève et Fribourg (6 février 1519). Tout aussitôt, le duc réunit une armée de 8000 hommes à St-Julien et il menace de donner l'assaut à Genève ainsi contrainte de renoncer à l'alliance avec Fribourg. Le duc entre dans la ville. Cependant, un autre patriote, Besançon Hugues, a couru à Fribourg et a décidé les Fribourgeois, avec leurs auxiliaires des *Ligues*, à se mettre en route pour Genève. Mais cette troupe ne devait pas dépasser Morges, d'où des délégués genevois les engagèrent à rétrograder. La diète de Soleure (1520) prend alors un arrêté qui enjoint au duc de respecter les libertés de Genève, mais ce prince n'en affiche pas moins hautement la prétention d'en devenir le souverain. Alors le sentiment national, surexcité par ces audacieuses revendications, se soulève, s'insurge ; les patriotes concluent, le 8 février 1526, un traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg.

A cette alliance ne tarda pas à répondre la fondation de la ligue des *Chevaliers de la Cuiller* (1528) composée des nobles du Pays de Vaud, du Chablais, du Faucigny et du Pays de Gex, tous dévoués au duc de Savoie. Grands étaient les dangers auxquels cette ligue exposait Genève dont les chevaliers pillaient et dévastaient les alentours, détruisant ainsi, d'une manière insensible mais réelle, les ressources et

le bien-être d'une ville qui ne dut alors son salut qu'à la protection armée des Bernois et des Fribourgeois. Des envoyés de Berne, Fribourg, Zurich et Bâle ouvrirent à St-Julien des conférences destinées à rétablir la paix entre Genève et le duc qui continuait ses préparatifs hostiles. Une trève fut signée. Les hostilités devaient cesser ; les Genevois pouvaient traverser les Etats du duc sans être inquiétés, avec réciprocité pour les Savoyards sur les terres de Genève. Le duc contribuait pour 700 écus aux frais de déplacement des Suisses, et Berne et Fribourg se portaient garants de l'exécution respective de la Trève (10 mars 1529).

Au mépris de cette convention, les chevaliers de la Cuiller, soutenus par Charles, prince aussi déloyal qu'ambitieux, ne cessent de revenir à la charge contre Genève. Après la journée des *Echelles* (25 mars 1529) où ils sont honteusement battus, Berne, Fribourg et Soleure réunissent 14,000 hommes et les envoient à Genève (8 octobre 1530). En traversant le Pays de Vaud, ces troupes brûlent les châteaux des gentilshommes de la Cuiller. Sur l'entremise de dix cantons, Zurich, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Glaris, Zoug, Soleure, Bâle et Schaffhouse, avec le concours de la ville de St-Gall et du Valais, des conférences s'ouvrent à St-Julien. Le traité de paix, conclu alors avec le duc, portait entre autres que le Pays de Vaud écherrait à Berne et à Fribourg si le duc laissait les nobles attenter encore à l'indépendance de Genève (19 octobre 1530). A la journée de Payerne (21 décembre), les prétentions du duc sont examinées et il est condamné à payer une indemnité de 7000 écus à chacune des villes de Berne, Fribourg et Genève. L'alliance de ces trois villes est confirmée.

* * *

En 1535, les dangers auxquels Genève était exposée par suite des prétentions non satisfaites du duc de Savoie, augmentent en raison même de l'établissement de la Réforme

dans cette ville. Les Fribourgeois ont déjà rompu l'alliance de 1526 et le duc devient chaque jour plus menaçant. Le 3 janvier 1536, il investit Genève qui, à cette heure difficile, paraissait être abandonnée des hommes. Mais, à la voix du réformateur Farel, le Conseil invite le peuple à se rassembler dans St-Pierre afin d'implorer de Dieu la délivrance de la ville. Berne, — qui a trop hésité, — se résout enfin à la guerre. Le 29 décembre, elle adresse à tous *ses pays* une circulaire dans laquelle on lit ces mots : « Si nous abandonnions ceux de Genève, nos très chers combourgeois, dans ces extrêmes oppressions de guerre et de famine, cela nous serait reproché et à nos successeurs à perpétuité. »

Le 16 janvier 1536, l'avoyer, petit et grand conseil envoient au « très illustre prince et Seigneur, Charles duc de Savoie », la lettre de défi où ils lui reprochent d'avoir forfait aux promesses et engagements du traité de St-Julien. En conséquence, disent-ils, « nous vous déclarons par cette lettre que nous renonçons à toutes anciennes, nouvelles, trouvées et non trouvées lettres d'alliance, que nous pourrions avoir eues avec vous ; ce que nous vous faisons savoïr par ce notre héraut, par lequel en même temps nous vous dénonçons la guerre ouverte, vous avertissant qu'avec l'aide de Dieu nous assaillirons vos pays et sujets, et les endommagerons de tout notre pouvoir, afin que par ce moyen notre honneur soit soutenu. »

Le 22 janvier, l'armée bernoise, conduite par Franz Nægueli, se mit en marche. Elle ne devait pas rencontrer de résistance sérieuse, le duc de Savoie n'ayant pris aucune mesure et n'ayant sous la main aucun chef capable d'entreprendre la défense du Pays de Vaud. Ses troupes ne se montrèrent que pour s'enfuir et laisser le passage libre aux conquérants qui entrèrent dans Genève le 2 février. C'est alors que cette ville acquit quelques possessions sur les terres de Savoie, les Bernois ayant, sur sa demande, poussé plus

avant et s'étant emparés du Chablais, — soit de cette portion qui allait de la Dranse au territoire de Genève et qui forme actuellement l'arrondissement de Thonon, dans le département français de la Haute-Savoie. Les Valaisans, de leur côté, avaient fait main basse sur l'autre portion du Chablais, soit depuis la Dranse à la frontière de leur canton, territoire qu'ils restitueraient en 1569, en gardant le gouvernement de Monthey. Les Bernois portèrent encore la guerre dans le Pays de Gex depuis près de deux siècles sous la domination de la maison de Savoie. Ils en prirent possession le 30 octobre. Au printemps, Chillon et le reste du Pays de Vaud se rendaient également, — presque sans coup férir, — aux capitaines bernois et formaient ce *pays romand* qui, pendant plus de deux siècles, allait devenir un grenier d'abondance pour la grande République des bords de l'Aar. Leurs Excellences avaient tenu à ce que le Pays de Vaud fût ménagé par leurs troupes auxquelles elles avaient recommandé d'observer une rigoureuse discipline et de respecter les vies et les biens des habitants. Cela n'empêcha pas le chroniqueur Pierre de Pierrefleur de prétendre que « la ditte conqueste fust faicte au gros dommage et gastement des biens, tant de plusieurs gentilshommes que paysans. »

C'est avec raison qu'on a pu dire qu'à partir de cette époque, « la maison de Savoie, dont la suzeraineté sur Genève avait toujours été plus nominale que réelle, ruinée par le déplacement des routes commerciales, compromise par les guerres d'Italie, battue en brèche par la Réforme, s'effondre et disparaît pendant un quart de siècle. L'alliance de Genève avec les Suisses devait entraîner, pour cette maison, la perte du bassin du Léman. »

II

Depuis la conquête jusqu'au traité de 1564.

Les Bernois ne pouvaient prétendre conserver les pays qu'ils venaient de conquérir qu'à la condition d'y établir sans retard une solide administration civile et religieuse. Aussi, dès le mois de mars 1536, partagent-ils leurs nouvelles possensions en huit bailliages. Thonon et le Chablais eurent pour bailli Rodolphe Naegueli; Ternier fut placé sous l'autorité de Simon Faerber et Gex sous celle de Jean-Rodolphe d'Erlach.

— Ce que les seigneurs de Berne avaient « gagné par les armes », ils entendaient le « maintenir par l'épée » ; les baillis devaient être leurs lieutenants « pour la juste gouvernance d'iceux pays, pour y administrer la justice et pour y gouverner les sujets ».

Ce qui importait, c'était, en dotant ces pays d'un ferme ensemble d'institutions civiles, de se les attacher par des liens plus forts et, si possible, indissolubles. Il fallait donc amener les nouveaux sujets à rompre avec leur passé religieux, avec leurs traditions et leurs vieilles habitudes. Ce but serait atteint si ces peuples adoptaient la religion de leurs vainqueurs. Berne l'avait bien compris; aussi s'empressa-t-elle de faire prêcher la réforme dans ses nouvelles possessions.Farel fut envoyé dans le Chablais. Il y rencontra une forte résistance, surtout à Thonon. Le 2 mai 1536, il écrivait à un de ses amis: « Un grand nombre de personnes s'étaient aujourd'hui assemblées en armes pour venir tomber sur nous à l'improviste; mais il n'en est rien arrivé. » Et trois jours après: « Nous sommes au milieu des tempêtes. Il me semble perdre ma peine. Les emportements et les fureurs des tonsurés m'émeuvent quelque peu, moi qui suis déjà, de nature, assez échauffé. »

Les commissaires bernois eurent plus d'une fois à réprimer

les violences auxquelles le peuple se livrait contre les prédicateurs qui parcouraient les villes et les villages de ces contrées aussi bien que ceux du Pays de Vaud et de la baronnie de Gex. Les réformateurs se heurtaient partout à l'ignorance des populations et aux efforts désespérés du clergé romain. Mais Leurs Excellences étaient bien décidées à s'assurer ainsi la soumission de leurs nouvelles provinces. C'est ce travail d'assimilation qui caractérise la période comprise entre l'achèvement de la conquête en 1536 et l'établissement officiel de la Réforme en décembre de cette même année. Toutefois, pendant plus de vingt ans encore, la Réforme eut quelque peine à s'asseoir solidement dans les pays conquis. On rencontrait un peu partout des résistances, sourdes et cachées il est vrai, mais propres à entraver la marche et les progrès du protestantisme. Malgré les ordonnances, d'anciens prêtres restés dans ces pays exerçaient un ministère clandestin et disaient la messe dans des maisons privées. Cela se produisait surtout dans les campagnes.

Au point de vue de l'administration ecclésiastique, Berne divisa les pays conquis en sept classes. Les deux dernières étaient celles de Gex et de Thonon qui, après la rétrocession au duc de Savoie du Chablais, de Ternier et du Pays de Gex devaient être détachées des autres classes.

* * *

C'est bien malgré lui que Charles III s'était soumis aux sacrifices que la conquête d'une partie de ses Etats par les Bernois lui avait imposés. Dans le même temps encore il avait vu les Français entrer à Chambéry et s'emparer du Piémont. Les dernières années de sa vie durent lui paraître longues et douloureuses. En 1553 il mourait, laissant à son successeur *Emmanuel-Philibert* le soin de rétablir les affaires de la maison de Savoie.

Charles III n'avait jamais renoncé à recouvrer les pays que

les Bernois lui avaient enlevés, mais ne pouvant rien obtenir par les armes, il avait employé d'autres moyens. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1548 son beau-frère, l'empereur Charles-Quint, avait fait d'inutiles tentatives auprès des Bernois.

Le 29 avril 1559, le traité de Cateau-Cambresis rendait le duché de Savoie à Emmanuel-Philibert qui concevait aussitôt l'espoir d'obtenir ce que son père avait en vain réclamé. Dès son avènement, il entreprit des négociations dans ce but. Il est vrai qu'elles demeurèrent infructueuses; il s'efforça cependant de conclure une alliance avec les cantons catholiques. Lorsqu'il dut se résigner à la perte du Pays de Vaud, ce ne fut pas sans avoir reconnu l'insuccès constant des missions secrètes dont il avait chargé ses représentants de 1553 à 1564. En ce qui concernait Genève, par exemple, à la suite d'une de ces inutiles tentatives, les bourgeois de cette ville, décidés à maintenir leur indépendance, lui firent répondre : « Quant à recevoir S. A. le duc pour leur prince, ils avaient choisi Dieu éternel pour leur unique Seigneur; ils confessaient que Monseigneur le duc était un très vaillant, très juste et très bon prince, mais aussi que Dieu était plus puissant, plus juste et meilleur que lui, par quoi ils étaient déterminés et résolus de n'obéir à autre prince qu'à Dieu tout seul. » Au reste, le duc se préparait déjà à rendre la position de Genève intenable en détachant d'elle les Bernois par le traité qui serait conclu un jour. Il était en effet à prévoir que Berne serait contrainte d'en venir à un compromis, d'autant plus dangereux pour elle qu'il l'amènerait à rétrocéder quelques-uns des territoires conquis en 1536.

Grâce à sa ténacité, Emmanuel-Philibert parvint à intéresser à sa cause Soleure et les cinq cantons catholiques du centre et à provoquer des pourparlers, des *journées*, comme on s'exprimait alors. Il y en eut une, le 8 février 1561, à Neuchâtel, où les ambassadeurs demeurèrent trois semaines sans aboutir cependant à rien de positif. Il en fut de même

peu après à la journée de Bâle, « car, dit Pierrefleur, les seigneurs des cantons ayant prononcé que Leurs Excellences se contenteraient de rendre les Pays de Gex, de Ternier et du Chablais, les ambassadeurs de Savoie n'y ont voulu acquiescer, mais s'en sont retournés disant qu'ils auraient le tout du dit pays ou rien. » C'est alors que, pour suivre de plus près aux négociations entamées avec Berne, Emmanuel-Philibert, qui avait fixé sa résidence à Turin, passa en Savoie.

Le 25 avril 1563, nouvelle conférence à Bâle. Les cantons prononcent que Berne restituera Vevey, La Tour, Chillon, Villeneuve, et tout le pays situé au delà de la rivière d'Aubonne, la baronnie d'Aubonne, le bailliage de Gex, Nyon, Mont et Rolle, les terres abbatiales de Bonmont, et le pays situé au midi du lac, bailliage de Thonon, Ripaille et Ternier, laissant ainsi Genève enfermée dans les terres recouvrées par le duc. Indignées, Leurs Excellences de Berne rompent les négociations, mais grâce à ce qu'il y avait deux partis dans le Conseil, elles font savoir à leurs Confédérés que, fermement résolues à conserver Vevey, Nyon et le Pays de Gex, elles consentiraient cependant à acheter la paix en cédant la rive méridionale du lac. Elles réservaient toutefois la question de la religion de ces provinces et la paix de Genève. Malgré le refus des cantons de se prêter à ce compromis, Berne persista et rejeta également les nouvelles propositions du duc. Des mois allaient s'écouler encore avant qu'on pût trouver les termes d'un accommodement. Au mois d'avril 1564, on tint à Nyon une conférence destinée principalement à régler les garanties qui concernaient la religion des pays qui seraient rétrocédés. Les articles préliminaires furent signés par le duc le 7 août. A cette occasion, ce prince fit une déclaration de principes en ces termes : « Nous avons convenu et accordé aux dits seigneurs de Berne que tous subiects, manants et habitants ès terres et pays qui par eulx nous seront renduz continueront la Religion et Reformation

en laquelle ils sont de present et choses en dépendantes, selon les Edicts qui en sont estez jusques à ce jourd'huy publiez, sans qu'ils soient déboutez et empeschez en l'exercice d'icelle. Et ne seront pour ceste cause reprins, molestez, persecutez ni vexez en aucune magnière, soit en corps ou en biens, par nous, noz officiers, ministres ni aultres. Ains si aulcung desplaisir leur estoit faict pour ladite Religion, ou autre cause indheue, nous en ferons faire punition comme vray Prince de justice, et comme faisons à nos aultres subiects sans y faire différence. Et affin que les subiects puissent continuer à l'exercice de leur dite Religion, avons, à l'instance des dits seigneurs de Berne, accordé, et accordons que les ministres et Diacres, nécessaires audit exercice de religion, seront entretenuz audit Païs, sans que leur soit fait desplaisir ni oultraige, avec telles et semblables pensions, qu'ilz ont heu par cy-devant, et encores de present. »

Enfin, le 22 octobre 1564, on parvint à rédiger l'instrument du Traité qui devait être signé le 30 du même mois à Lausanne, tandis que la peste sévissait dans cette ville.

(A suivre). J. Cart.

LA SALLE DES SÉANCES DES ÉTATS DE VAUD

M. I. Joly, ancien conseiller d'Etat, à Moudon, a consacré beaucoup de temps à étudier les manuaux des anciens Conseils de cette ville, et il fait part quelquefois aux lecteurs de l'*Eveil*, un journal local, du résultat de ses recherches. Dernièrement par exemple, dans un long article, il a recherché quelle était, au commencement du XVIe siècle, la résidence exacte des autorités moudonnoises et des Etats de Vaud.

Chacun sait qu'il existe dans la rue du Château — qu'on appelait autrefois « la Corde », — un bâtiment dont le porche